



Paris, le 28 octobre 2019

**Convocation à l'Assemblée Générale Mixte de GARRIGUE
Samedi 30 novembre 2019**

Cher(e) sociétaire,

Vous êtes convoqué(e) à l'assemblée générale mixte de GARRIGUE, société anonyme coopérative à conseil de surveillance et directoire, à capital variable, dont le siège social est au 18, rue de Varenne, 75007Paris, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 333 986 727.

L'assemblée se tiendra le samedi 30 novembre 2019 à 9h30 au 18 rue de Varenne Paris 7°

(accueil à partir de 9h00).

Le Directoire communiquera aux actionnaires qui en feront la demande, les documents prévus à l'article R225-88 du Code de commerce. Ces documents sont consultables au siège social et sur notre site www.ag.garrigue.net

Vous trouverez sur le site www.ag.garrigue.net, outre ces documents, une présentation des candidats au Conseil d'Administration et des documents détaillant les modifications statutaires proposées.

Tout sociétaire peut voter par correspondance ou donner pouvoir de le représenter à son conjoint(e), au partenaire avec lequel il a conclu un PACS ou à un sociétaire de son choix. Aucun sociétaire ne peut porter plus de neuf pouvoirs. Au-delà de neuf, les pouvoirs établis au nom d'un sociétaire seront considérés comme nuls.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint pour délibérer valablement le 30 novembre 2019, une seconde réunion sera convoquée le 14 décembre 2019 à 9h30 au siège social.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations solidaires,

Bernard de Boischevalier
Président du directoire

Pièces jointes : Ordre du jour et Projet de résolutions, formulaire de vote par procuration ou correspondance, exposé sommaire de l'exercice.

Assemblée générale mixte de GARRIGUE – 30 novembre 2019

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019
2. Rapports du Commissaire aux Comptes
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Rapport du Réviseur Coopératif
5. Modifications statutaires relatives notamment à la mise en place d'un Conseil d'Administration en lieu et place des Directoire et Conseil de Surveillance
6. Election du Conseil d'Administration